



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## catastrophes naturelles

Question au Gouvernement n° 950

### Texte de la question

#### CONSÉQUENCES DE LA TEMPÊTE

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Garraud, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jean-Paul Garraud. Élu de la Gironde, je souhaite, à mon tour, interroger Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les conséquences de la tempête d'une rare violence qui a dévasté le Sud-Ouest de la France. Elle a provoqué, selon le dernier bilan, la mort de onze personnes, et fait des centaines de blessés. Parmi ces derniers, on compte notre collègue François Deluga, et je regrette que les membres du groupe socialiste ne soient pas présents pour souhaiter un prompt rétablissement à tous ceux qui ont été blessés lors de cette catastrophe.

M. Lucien Degauchy. C'est un scandale !

M. Jean-Claude Lenoir. Parfaitement !

M. Jean-Paul Garraud. Au nom de toute notre assemblée, je souhaite rendre hommage à tous ceux qui sont venus au secours de nos concitoyens et qui continuent de faire preuve d'une réelle et remarquable solidarité. Selon le dernier bilan établi par la sécurité civile, 1,7 million de foyers ont été privés d'électricité, et c'est encore le cas pour plus de 200 000 d'entre eux ; 1 500 kilomètres de voies SNCF ont été endommagés ; jusqu'à 80 % de la forêt a été touchée, et 100 000 foyers sont toujours privés de téléphone. Selon les premières estimations, les compagnies d'assurances considèrent que le coût des dégâts infligés aux particuliers et aux entreprises devrait se situer " vraisemblablement au-dessus de 600 millions d'euros ". Six départements du Sud-Ouest, dont la Gironde, restent aujourd'hui en " vigilance orange " en raison des risques d'inondations.

Dès dimanche, le Président de la République, accompagné de plusieurs ministres, s'est rendu sur les lieux. Il a notamment annoncé le renfort de l'armée. Je salue la rapidité avec laquelle le Premier ministre a pris, avec la ministre de l'intérieur, le décret reconnaissant l'état de catastrophe naturelle.

Madame la ministre, pouvez-vous nous dire quelles sont les mesures qui ont été mises en oeuvre, et quelles sont celles qui seront déployées pour remédier à cette situation catastrophique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. Notre collègue François Deluga a été très sérieusement blessé lors de la tempête. Nous lui témoignons, ainsi qu'à tous les blessés, nos vœux de prompt rétablissement. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

La parole est à Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. Mme Michèle Alliot-Marie, *ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales*. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, si le bilan de la tempête n'a pas été plus lourd - beaucoup moins, en tout cas, qu'en 1999 -, c'est parce que l'alerte a été donnée à temps. En effet, une mobilisation immédiate a eu lieu avant la tempête, des forces ont été prépositionnées - tant pour les pompiers et les agents de la sécurité civile que pour les militaires -, et des moyens très importants ont été engagés. Grâce à cette mobilisation, nous ne déplorons que cinq morts directement liées à la tempête - les autres étant morts de façon indirecte.

Il convient maintenant de prendre, au plus vite, les mesures de nature à faciliter le retour à la vie normale de tous nos compatriotes. Ainsi, la circulation des trains est désormais assurée, sauf pour quelques lignes dans le Sud-Ouest, et l'électricité sera partout rétablie d'ici à la fin de la semaine. Il fallait également aider ceux qui ont

perdu leur domicile ou qui ont subi des dommages économiques importants. C'est pourquoi l'état de catastrophe naturelle a été constaté pour l'ensemble des communes - j'insiste sur ce point - de l'Aude, de la Haute-Garonne, du Gers, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques, des Pyrénées-Orientales et des Hautes-Pyrénées.

Cette décision couvre les dommages causés par les événements survenus le week-end dernier. Une partie d'entre eux est déjà couverte par les assurances - les assurances tempête existent -, mais les autres dommages dus, par exemple, aux inondations, à l'effet des vagues ou aux coulées de boue, le sont désormais également. Grâce à cette procédure exceptionnelle, puisqu'elle couvre des départements entiers, et non les communes une par une, les maires sont donc dispensés des procédures administratives qu'ils doivent habituellement engager auprès des préfetures. Ils en seront probablement satisfaits. À partir de demain, les sinistrés pourront donc s'adresser à leur assureur, mobilisés par Christine Lagarde dès samedi dernier, et bénéficier du remboursement des dégâts.

Ainsi, après avoir réagi, durant l'événement, en mettant en oeuvre tous les moyens nécessaires, nous voulons maintenant permettre à nos concitoyens les plus touchés par cette catastrophe de revenir le plus rapidement possible à une vie normale. C'est le rôle de l'État, et il l'assume. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Garraud](#)

**Circonscription :** Gironde (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 950

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 29 janvier 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 janvier 2009